

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 160

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190339

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** 45 avenue de la Libération et 93 rue de la Richelandière - Ventes de biens immobiliers dans le cadre de mises aux enchères électroniques - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 160

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190339

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** 45 avenue de la Libération et 93 rue de la Richelandière - Ventes de biens immobiliers dans le cadre de mises aux enchères électroniques - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne dispose d'un marché public avec la société AGORASTORE afin de procéder à la mise en vente de biens immobiliers via un système d'enchères électroniques.

A l'issue de la procédure, l'organisateur de l'enchère présente à la Ville un document de synthèse sur le déroulement de la vente (nombre de consultations de l'annonce, demandes de renseignements et de visites etc.) ainsi que sur les offres d'achat les plus élevées reçues.

Le conseil municipal est ensuite libre d'accepter ou de refuser de vendre les biens aux conditions proposées.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne a confié la vente de deux biens à la société AGORASTORE :

- un logement de type 2 d'une surface de 48 m<sup>2</sup> situé 45 avenue de la Libération,
- un logement de type 3 d'une surface de 62 m<sup>2</sup> situé 93 rue de la Richelandière.

Ces biens ont fait l'objet de plusieurs publicités et tentatives de cession amiable sans succès.

Le logement situé 45 avenue de la Libération a fait l'objet de quinze enchères et la meilleure offre est à hauteur de 65 475 euros frais d'agence inclus soit 59 414,70 euros pour la Ville.

Le logement situé 93 rue de la Richelandière a fait l'objet d'une enchère à hauteur de 50 000 euros frais d'agence inclus soit 45 372,05 euros pour la Ville.

□ **Contenu :**

Il est proposé de vendre les biens présentés ci-avant aux meilleurs enchérisseurs, aux conditions des offres d'achat ci-jointes et résumées ci-après :

Désignation du bien à vendre	Coordonnées de l'acquéreur	Prix	Notaire
Logement 45 avenue de la Libération Parcelle cadastrée 218 EN 59 Lot : 52	Mme et M. RICHARD Sandrine et Olivier 43 avenue de la Libération 42 000 Saint-Etienne	59 414,70 €net vendeur (frais à la charge de l'acquéreur)	Me TEYSSIER - Saint-Etienne
Logement, cave et place de parking 93 rue de la Richelandière Parcelle cadastrée 218 HI 182 lots 1216, 1274 et 1383	Mme MAKHLOUF Kahina 8 rue Jean-Jacques Rousseau 42 000 saint-Etienne	45 372,05 €net vendeur (frais à la charge de l'acquéreur)	Me TEYSSIER - Saint-Etienne

Les prix proposés pour les deux biens sont conformes aux évaluations de France Domaine en date du 21 mars 2019.

L'ensemble des frais relatifs à ces ventes sera supporté par les acquéreurs respectifs.

**□ Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

**□ Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 104 786,75 euros

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	104 786,75 euros					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la vente du bien situé 45 avenue de la Libération au prix de 59 414,70 € et aux conditions exposées ci-avant conformément à l'offre d'achat ci-jointe,
- approuver la vente du bien situé 93 rue de la Richelandière au prix de 45 372,05 € et aux conditions exposées ci-avant conformément à l'offre d'achat ci-jointe,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes notariés à intervenir reçus par Maître Teyssier, notaire à Saint-Etienne.

**Décision :** Proposition adoptée

**Imputation budgétaire**

**Résultat du vote :** 53 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention(s)

Chapitre 77 Article 775 BP  
2019

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjointe déléguée**

**Christiane JODAR**